

Aides à destination des commerçants et artisans de proximité

Aides relatives à la rénovation, la réhabilitation, l'équipement et la mise aux normes des locaux

Dans le cadre de sa compétence développement économique Terre de Provence Agglomération ambitionne de soutenir et renforcer l'activité commerciale et artisanale dans les cœurs de villes et villages.

L'aide lancée en 2025 est reconduite en 2026, cette aide pouvant aller jusqu'à 12 000 €, vise à la rénovation, la réhabilitation, l'équipement et la mise aux normes des locaux d'activités, accessible via un appel à candidature.

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité du dispositif « Mon projet de rénovation » mis en place par la Région Sud, dont le seul périmètre éligible sur Terre de Provence Agglomération est le centre-ville de Chateaurenard (périmètre du SRADDET).

NATURE DE L'AIDE

- Cette aide concerne la réalisation de travaux d'investissement de second œuvre et/ou l'acquisition d'équipements professionnels spécifiques à destination des entreprises déjà réalisées.
- Seront prises en compte les factures acquittées à partir **du 17 octobre 2025** jusqu'au moment du dépôt du dossier.
- **Le taux de subvention est fixé à 60% des dépenses HT éligibles comprises entre 5 000 et 20 000 euros,** pour une aide maximum plafonnée à 12 000 €.



Pour consulter le règlement :



Pour consulter les périmètres des centres-villes concernés :



CALENDRIER PREVISIONNEL

Du 30 juillet au 30 septembre 2026 : réception et analyse des candidatures.

Courant octobre 2026 : validation des lauréats en comité d'attribution.

Courant novembre 2026 : annonce de la liste des lauréats.

Courant décembre 2026 à février 2027 : versement de l'aide.



<https://www.terredeprovence-agglo.com/Accompagner-vos-projets>

Contact: Pour toute demande d'informations, merci d'écrire à : accueil.mde@terredeprovence-agglo.com